

## DOSSIER VAP (Validation des Acquis Professionnels)

Depuis 2017, le parcours de Scénographe de l'Ensatt délivrant lors de la sortie de l'année d'étude - sous réserve de la réussite du stagiaire- un diplôme conférant le grade de Master à son titulaire, le candidat en formation continue (FPTLV) doit être détenteur à l'entrée, d'un cursus validant 180 crédits ECTS ou trois années d'études validées après le baccalauréat. Le candidat est tenu d'apporter la preuve de son diplôme conférant trois années d'études supérieures lors du rendu de son dossier administratif.

En cas inverse, l'Ensatt demande au candidat de procéder à une démarche de VAP (Validation des Acquis Professionnels) qui permettra au jury d'apprécier si, par son parcours antérieur, le candidat a exercé des missions dont les enjeux correspondent à ce qui est attendu d'un stagiaire diplômé d'un bac+3 avant de l'autoriser à tenter les examens d'entrée sur place.

Vous trouverez ci-dessous la **démarche VAP à suivre pour l'année 2019/20** :

Nous vous demandons de nous transmettre par voie numérique (adresse: [claire.lescuyer@ensatt.fr](mailto:claire.lescuyer@ensatt.fr)) **pour le 28 février 2019 au plus tard un dossier de 20 pages maximum** qui détaillera votre parcours professionnel antérieur, pour permettre à une commission interne d'apprécier si l'Ensatt est en mesure de valider par ce biais, l'équivalent d'un parcours bac+3 et vous autorise à vous inscrire aux examens d'entrée d'un parcours conduisant à un diplôme conférant le grade de Master.

Dans ce dossier, nous vous demandons de présenter :

- 1- Un descriptif des activités ou/et projets réalisés qui témoignent de votre expérience professionnelle ainsi que de vos savoir-faire et savoir-être dans les métiers du décor.  
Il peut s'agir de plans de scénographies, de maquettes planes ou en volume, réalisations de peintures, d'accessoires, constructions que ce soit pour le théâtre, le cinéma ou l'évènementiel.
- 2- Le récit de deux exemples de situations professionnelles vécues qui, selon vous, rassemblent et mettent en évidence, tout ou partie des qualités professionnelles fondamentales aux métiers du Décor ci-dessus désignés. Vous insisterez notamment sur votre démarche et vos intentions techniques, artistiques ou dramaturgiques.
- 3- Pour une des deux situations professionnelles choisies en point 2, vous joindrez des documents techniques dont vous êtes l'auteur. Par exemples : plans, dessins, photographies.